



CC du Haut Morvan (Siren : 245801113)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Chinon(Ville)
Arrondissement	Château-Chinon(Ville)
Département	Nièvre
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1994
Date d'effet	01/01/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Guy DOUSSOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	4 boulevard de la République
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	58120 CHATEAU-CHINON-VILLE
Téléphone	03 86 67 94 39
Fax	03 86 79 48 94
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 913
Densité moyenne	16,56

Périmètre

Nombre total de communes membres : 17

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
58	Arleuf (215800103)	841
58	Blismes (215800343)	172
58	Château-Chinon(Campagne) (215800632)	613
58	Château-Chinon(Ville) (215800624)	2 439
58	Châtin (215800665)	102
58	Corancy (215800822)	324
58	Dommartin (215800996)	184
58	Fâchin (215801119)	114
58	Glux-en-Glenne (215801283)	104
58	Lavault-de-Frétoy (215801416)	67
58	Montigny-en-Morvan (215801770)	324
58	Montreuillon (215801796)	291
58	Onlay (215801994)	162
58	Planchez (215802109)	346
58	Saint-Hilaire-en-Morvan (215802448)	219
58	Saint-Léger-de-Fougeret (215802497)	325
58	Saint-Péreuse (215802620)	286

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 7

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - - <i>Etude de la collecte sélective et valorisation des déchets par la création de déchetteries sur des sites à déterminer par le Conseil communautaire.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Etudes et travaux de réhabilitation des décharges</i>
- Autres actions environnementales - <i>Etude de la collecte sélective et valorisation des déchets par la création de déchetteries sur des sites à déterminer par le Conseil communautaire.</i> - <i>Etudes et travaux de réhabilitation des décharges</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Aménagement de l'espace

- Constitution de réserves foncières

cette compétence s'exercera en complémentarité avec le Syndicat Mixte du Parc Régional du Morvan. - Etudes, aménagements et gestion de sites naturels et patrimoniaux dont la notoriété reconnue dépasse le cadre communal. Le choix sera fait par la communauté de communes en accord avec la commune à raison d'un site maximum par commune et par année. Les autres projets seront à la charge de la commune.

Développement touristique

- Tourisme

- Programme de développement touristique et agro-touristique : sont exclus de cette compétence les hébergements de loisirs : gîtes, chambres d'hôtes, campings, habitations légères de loisirs. - La communauté de communes délègue la fonction d'office de tourisme à une structure unique par le biais d'une convention renouvelable. Cette structure assure les fonctions d'accueil, promotion et information touristique et la coordination des acteurs touristiques. L'organisation de manifestations et de fêtes pourra être menée par l'office de tourisme à la demande des communes. - Etudes, aménagements et gestion de points d'observation, reconnus d'intérêt communautaire par le conseil communautaire afin de créer une route des points de vues. Il s'agit de points dont la localisation permet de valoriser le territoire et/ou dont la localisation invite les gens à s'arrêter dans les villages ou hameaux. Ces points de vues sont énumérés dans la liste actuelle mais non exhaustive suivante : - Dommartin : la parcelle cadastrée section B n°211 (9 ares 80) - Châtin : la croix des chasseurs (voir plan joint) - La communauté de communes prend en charge l'aménagement, l'entretien et la réalisation de la signalisation des chemins de randonnées d'intérêt communautaire dont la liste est annexée aux statuts.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
58	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE, D'EQUIPEMENT et D'ENVIRONNEMENT DE LA NIEVRE (SIEEEN) (255801185)	SM ouvert	224 349
58	SYNDICAT MIXTE DU PAYS NIVERNAIS MORVAN (255804866)	SM fermé	36 898

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)